

Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Structures porteuses du Pôle-relais :



Avec le soutien technique ou financier :



APPEL A PROJET

(Animations à destination du grand public)

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES en Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Semaine du 28 janvier au 5 février 2012

« Le tourisme dans les zones humides : UNE EXPERIENCE UNIQUE »

Une journée mondiale pour les zones humides (voir annexe)

Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables, ... Les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention sur les zones humides, connue sous le nom de « Convention de Ramsar », du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971. Cette fête des zones humides s'organise autour de la semaine du 2 février.

Les lagunes méditerranéennes au cœur du thème « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique ».

En 2012, le thème de la journée, choisi par le bureau de la Convention de Ramsar, porte sur **les zones humides et le tourisme**. Il est lié à celui de la prochaine session de la Conférence des Parties, la COP11 : « Les zones humides, le tourisme et les loisirs » qui aura lieu en juin 2012 à Bucarest, Roumanie.



Ci-contre, l'affiche réalisée par les bureaux de la convention de Ramsar.

Comme chaque année, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes prévoit d'adapter le graphisme de cette affiche aux zones humides méditerranéennes.

❖ L'esprit des Journées Mondiales des Zones Humides :

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voire à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.



Le tourisme sur les lagunes méditerranéennes a longtemps été associé à la destruction de zones humides littorales au profit d'une urbanisation dévoreuse d'espaces. Tel a été le constat dans les années 70, lorsque bon nombre de zones humides littorales ont été comblées ou endiguées pour faire place à des stations balnéaires et à leur cortège d'infrastructures de transport, aboutissant le plus souvent à une rupture dans les équilibres naturels des zones humides.

Aujourd'hui, conscients que le tourisme est l'un des services fournis par les zones humides et pour les lagunes une source d'activité économique pérenne, il peut contribuer en retour à la préservation de ces écosystèmes.

En veillant à la bonne gestion des pratiques touristiques à l'intérieur et autour des zones humides et en enseignant aux touristes la valeur des zones humides, on contribue à la santé de ces milieux ainsi qu'aux avantages à long terme qu'ils procurent à la population, aux espèces sauvages, à l'économie et à la biodiversité.

❖ Des pistes pour s'emparer du thème :

Un peu partout sur les lagunes méditerranéennes, il est possible de montrer au public les conséquences d'une urbanisation mal contrôlée sur le fonctionnement de ces milieux, l'impact sur la circulation naturelle de l'eau dans les zones humides et la dégradation potentielle de la qualité de l'eau qui en découle.

Par ailleurs des projets de « tourisme durable en zones humides » émergent çà et là et permettent de mettre en avant une utilisation plus raisonnée des ressources naturelles de ces milieux, aménager le milieu avec des matériaux plus respectueux de la naturalité d'un site.

Il est intéressant de faire émerger des idées venant du public qui visite ces zones humides :

- trouver des loisirs et des façons de faire qui peuvent encourager la conservation des zones humides.
- ou chercher comment contribuer à l'économie locale, à l'éducation et sensibiliser aux avantages des zones humides ?

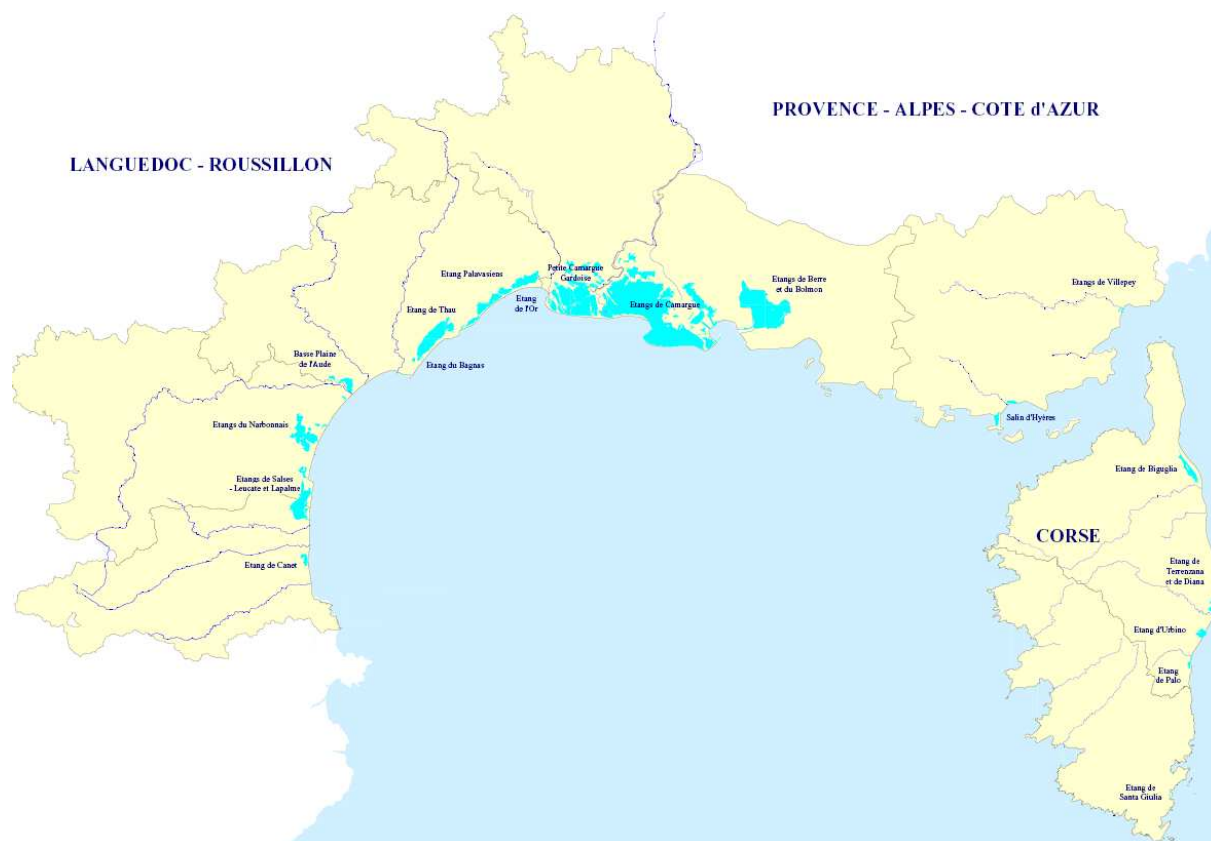
Ces journées mondiales peuvent également être l'opportunité pour les associations locales de travailler avec les administrateurs des zones humides et les planificateurs du tourisme sur de meilleures pratiques pour intégrer le tourisme et les loisirs durables dans la bonne gestion des lagunes.

Il est à noter que ce thème est facultatif et n'est pas obligatoire pour inscrire un évènement dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides.

❖ Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordinateur de l'évènement en Méditerranée

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise comme chaque année¹ pour cette manifestation d'envergure mondiale. En tant que membre du réseau des [Pôles-relais Zones Humides](#) animé par l'Onema au niveau national, il intervient pour les JMZH comme coordinateur des animations en Méditerranée.

Ainsi, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes se propose de coordonner et soutenir à nouveau l'ensemble des animations qui seront réalisées en LR et PACA pour cette édition 2012. En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.



- Carte de localisation des lagunes méditerranéennes françaises -

❖ Comment participer ?

Nous invitons donc les organismes intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, les associations d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse, à participer à cette manifestation en proposant des actions qui peuvent être :

Sur le thème « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique »

- des **sorties nature** / sports de nature

¹ Les bilans des précédentes journées mondiales des zones humides sont disponibles sur notre site internet : http://www.pole-lagunes.org/web/view_section.php?id_section=725&anchorName=1

- des **ateliers pédagogiques**
- des **expositions**
- des **conférences**
- des **journées portes ouvertes**
- des **actions culturelles** (conte, théâtre, projections de films, ...), etc.

- Les actions qui sont présentées dans ce dossier sont à destination du grand public (y compris enfants et centres de loisirs). Un **appel à projet distinct sera lancé en Languedoc-Roussillon par le Graine LR** (coordinationlittoral@grainelr.org) pour proposer des animations en direction des scolaires dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides (se renseigner aussi en PACA avec le Graine PACA).

En annexe, sont listées des ressources documentaires qui pourront vous être utiles pour le contenu de vos animations.

- Vous recevrez par courrier début janvier 2012, un dossier de presse, des affiches et plaquettes des Journées Mondiales Zones Humides 2012 en Méditerranée, réalisées par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, recensant l'ensemble des manifestations dans les 3 régions LR, PACA et Corse.
- Pour intégrer vos actions à la campagne de communication, vous devrez :

- Inscrire votre manifestation en ligne sur le Portail National d'accès aux informations sur les zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr>

Un module de saisie des manifestations JMZH existe sur le Portail national et permettra de mettre en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la Journée Mondiale des Zones Humides 2012. L'accès à ce module n'est pas encore possible, son ouverture vous sera communiquée prochainement par mail et sur notre site Internet.

Important ! Il est indispensable d'inscrire votre manifestation dans cette base de données nationale avant le 10 novembre pour qu'elle puisse être intégrée dans le programme papier des JMZH 2012 en Méditerranée et pour valider la demande éventuelle de financement. Au delà de cette date, l'inscription sur ce Portail sera toujours possible, mais l'intégration au programme papier et le soutien financier non assurés.

- En LR et PACA : nous transmettre votre demande éventuelle d'appui financier² par mail avant le 10 Novembre 2011:

- Pour les actions situées en Languedoc-Roussillon : par mail à Sonia Bertrand : pole.lagunes.lr@cenlr.org ; Tél: 04 67 02 21 28 / Fax: 04 67 58 42 19

- Pour les actions situées en PACA : par mail à Nathalie Barré : barre@tourduvalat.org ; Tél : 04 90 97 29 56 / Fax : 04 90 97 20 19

En cas de demande de soutien financier, nous faire parvenir par mail le résumé de votre manifestation et le détail du budget sur papier libre (version électronique). Si le préavis que nous vous donnerons est favorable, c'est l'entrée en ligne sur le portail qui permettra de valider cet accord de financement.

- En Corse : vous rapprocher de l'OEC et de la DREAL Corse :

Marie-Luce.Castelli@oec.fr

julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

² Il s'agit d'un appui financier du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, et non d'un financement en tant que tel, mis en œuvre dans la limite des moyens financiers disponibles et en fonction de la pertinence des animations proposées par rapport au thème de cette année.

Ressources Bibliographiques sur le thème 2012

Synthèse réalisée par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf

- Classeur et plaquette 'Mieux gérer les lagunes méditerranéennes' (2008)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip

- Protection et gestion des espaces humides et aquatiques - Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse (2010)

[http://www.pole-](http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf)

[lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf)

(CD-Rom disponible gratuitement sur demande auprès de : barre@tourduvalat.org)

- Des travaux sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, réalisés par Laura Lecolle, stagiaire au Pôle-relais lagunes méditerranéennes (CEN L-R, 2008):

- [l'état des lieux du tourisme en Languedoc-Roussillon, son impact et les enjeux du développement de l'écotourisme](#)

- [Ecotourisme et bonnes pratiques \(les outils et expériences existantes en matière d'écotourisme\)](#)

- Le nouveau site web : Lagunes et Tourisme (2011)

Vous y trouverez une boîte à outils pour les professionnels du tourisme :

<http://www.lagunesettourisme.org/>

- Le site du Life+ LAG'Nature sur les actions de gestion de la fréquentation, la campagne de sensibilisation et les rencontres acteurs du tourisme :

<http://www.lifelagnature.fr/content/les-actions-pilotes>

- Cahier technique n°13 du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés de Provence Alpes Côte d'Azur – (2009)

<http://www.renpaca.org/docs/articles/docs/cahier13.pdf>

- Portail national Zones Humides :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

- Le tourisme sur le littoral (site du MEEDTL):

[http://www.statistiques.developpement-](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/essentiel/article/347/1214/tourisme-littoral.html)

[durable.gouv.fr/essentiel/article/347/1214/tourisme-littoral.html](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/essentiel/article/347/1214/tourisme-littoral.html)

- Des documents spécifiques au thème 2012 mis en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse :

http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-news-latest-wwd2012e/main/ramsar/1-26-76%5E25350_4000_1

ANNEXES

LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 160 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. 1952 zones humides (soit plus de 190 millions d'hectares) ont été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. 36 sites Ramsar ont été désignés par la France, dont 9 sont situés en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Languedoc-Roussillon de la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens,
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

Pourquoi le thème « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique » ?

Toutes les informations sur le site Ramsar :

http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-news-latest-wwd2012e/main/ramsar/1-26-76%5E25350_4000_1



Pôle-relais
Zones
Humides

Pôle-relais lagunes méditerranéennes



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans le cadre du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides. Coordonné par la Tour du Valat en PACA, le Pôle s'appuie sur le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être représenté dans chaque région méditerranéenne et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, etc.). C'est un programme innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes répond à deux objectifs essentiels:

- constituer un réseau d'échange des acteurs concernés par les lagunes méditerranéennes – gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, socio-professionnels, scientifiques, grand public, etc. ;
- mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques afin de les diffuser auprès des acteurs/gestionnaires pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux.

De ces objectifs ambitieux découlent plusieurs actions pour encourager une gestion plus durable de ces milieux :

- transfert de connaissances par le biais d'outils comme son site Internet, sa Lettre des lagunes, ses bases de données bibliographique et annuaire en ligne,
- organisation de séminaires et réunions de travail entre les acteurs,
- publication de guides et articles de vulgarisation,
- actions de communication et de sensibilisation dont les Journées Mondiales des Zones Humides font partie.

Pour plus d'informations (*refonte du site à venir*):

www.pole-lagunes.org

